



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AGENCE

DU TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET
DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE



TRAVAIL D'INTERÊT GENERAL

TIG

**ACCOMPAGNER POUR
DONNER DU SENS A
LA PEINE**

REPARER
INSERER
IMPLIQUER LA SOCIÉTÉ CIVILE
CRÉER DU LIEN
PREVENIR LA RECIDIVE

EXPERIMENTATION DU TIG DANS L'ESS



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Haut-commissariat
à l'Économie sociale et solidaire
et à l'Innovation sociale**

1983

Date à laquelle la peine de TIG a été créée

36 428

Personnes ont effectué une peine de TIG en 2018

61

Référents territoriaux du TIG pour vous accompagner dans chaque département



105 heures

de TIG sont effectuées en moyenne par mesure

80%

de réussite du TIG



L'Agence du TIG et de l'insertion professionnelle

Le Ministère de la Justice a créé l'Agence en décembre 2018 pour répondre à la nécessité de développer des peines qui favorisent l'insertion des personnes condamnées pour mieux lutter contre la récidive.

Nos valeurs et outils :

SIMPLICITÉ

Une plateforme numérique pour fluidifier les démarches

PROXIMITÉ

Un réseau territorial pour vous accompagner au plus près du terrain

EFFICACITÉ

Une ingénierie de projets innovants

Placée sous l'autorité du Ministre de la Justice, l'Agence a pour mission de :

- Développer le travail d'intérêt général
- Dynamiser l'activité professionnelle en détention
- Permettre l'insertion professionnelle des personnes condamnées

Comment se déroule un TIG ?

1

Le tribunal prononce la peine et fixe la durée. Le TIG est la seule peine pour laquelle la personne condamnée doit donner son accord. Des personnes MAJEURES et MINEURS de + de 16 ans peuvent être condamnés à effectuer un TIG.

2

La personne est convoquée par le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) si elle est majeure ou la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) si elle est mineure.

3

Le conseiller (SPIP) ou l'éducateur (PJJ) évalue sa personnalité et ses compétences afin de déterminer le poste de TIG le mieux adapté. Il contacte la structure pour obtenir son accord à l'accueil de cette personne sur ce poste de TIG.

4

La structure accueille la personne en TIG, lui propose un travail et l'intègre dans une équipe.

Elle choisit un tuteur qui l'encadre et la forme si nécessaire.

Elle assure le suivi des heures réalisées et tient informé l'interlocuteur du SPIP ou de la PJJ.

BON A SAVOIR

Vous pouvez toujours refuser d'accueillir une personne ou mettre fin à un TIG en cours.

Le Ministère de la Justice est l'employeur légal : il est responsable en cas d'incident.

L'EXPERIMENTATION TIG DANS L'ESS :

L'expérimentation du TIG dans les entreprises de l'ESS a pour objectif **de favoriser la création de postes** dans les territoires et les domaines où l'offre de postes TIG est manquante pour :



diversifier les postes existants, les tâches proposées et les modalités d'accompagnement

bénéficier du foisonnement d'initiatives de création d'entreprises sociale, vivier de programmes et d'actions utiles pour le citoyen.

ouvrir les postes de TIG aux entreprises dont les statuts et les modes de gestion garantissent une utilité sociale pour la collectivité.



Les associations de l'ensemble du territoire qui entrent dans le cadre de l'expérimentation pouvaient d'ores et déjà accueillir des tigestes. Mutuelles, fondations, coopératives et sociétés commerciales pourront désormais en accueillir aussi sur ces 20 départements.

Contours temporels de l'expérimentation :

Affectation possible par le JAP dans les entreprises de l'ESS et les sociétés à missions

Exécution possible du TIG dans les entreprises de l'ESS et les sociétés à missions

Poursuite de l'exécution

26/12/19

26/12/20

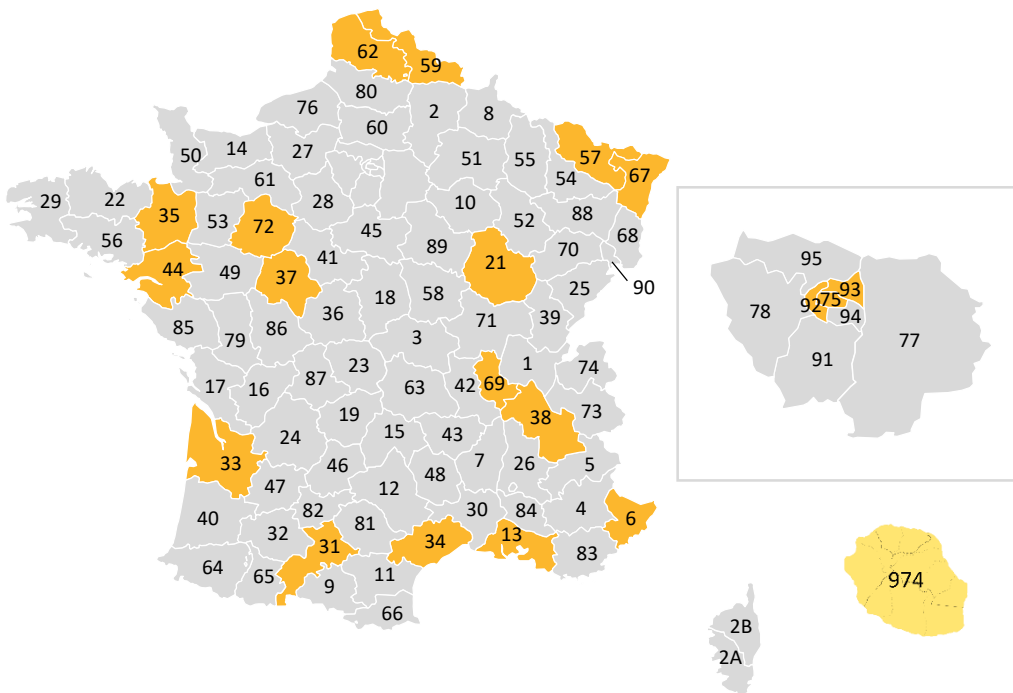
26/12/21

26/12/22

Début de l'expérimentation

Fin de l'expérimentation

Contours géographiques de l'expérimentation :



Focus

ESS 2024

« Contribuer à réaliser les premiers Jeux Olympiques et Paralympiques durables, inclusifs et solidaires de l'histoire. »

Mobiliser et fédérer différents acteurs de l'ESS dans le but de créer des opportunités d'emplois durables et également favoriser l'insertion professionnelles de publics fragiles parmi lesquels les personnes condamnées.



5 BONNES RAISONS D'ACCUEILLIR DES PERSONNES EN TIG :

1

Donner à une personne l'opportunité **de reprendre confiance** et de s'insérer dans la société.

2

Confier au tuteur une **mission valorisante**, qui donne encore plus de sens à son métier.

3

Contribuer à l'œuvre de Justice et à l'action collective de **prévention de la délinquance**, pour la sécurité de tous.

4

Bénéficier d'un **appui** pour réaliser vos missions grâce aux équipes du Ministère de la Justice.

5

S'engager dans une action socialement responsable et contribuer à **une société plus inclusive**.

Vous vous engagez dans une démarche responsable et citoyenne, nous vous accompagnons pour que cet engagement reste toujours simple, efficace et pertinent.

Nous contacter :

Contactez le référent TIG sur votre territoire :

referent.tig.XX@justice.fr

(XX est le numéro du département)

Exemple pour le département de la Moselle : referent.tig.57@justice.fr

Contactez l'équipe nationale :

Information-tig@justice.gouv.fr

www.tig-insertion-pro.fr



Une équipe à vos côtés pour :

Répondre à toutes vos questions sur la peine de TIG

Vous accompagner dans vos démarches

Informers et accompagner vos tuteurs et vos équipes

Valoriser vos initiatives et bonnes pratiques

